



AVIS PUBLIC **ADOPTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du lundi 8 juillet 2024, le règlement suivant :

- ▶ Le règlement numéro 125 : Règlement modifiant le Règlement numéro 17 relatif au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Daveluyville concernant le/la secrétaire de séance

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville ainsi que sur le site Internet au www.ville.daveluyville.qc.ca dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 9 juillet 2024.

Elyse Maheu
Greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élyse Maheu, greffière à la Ville de Daveluyville certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 8 juillet 2024. J'ai également fait publier ledit avis sur le site Internet de la Ville de Daveluyville le 8 juillet 2024. Conformément à l'article 345.1 de la Loi sur les cités et ville, le règlement numéro 40 relatif à la publication des avis publics a été adopté lors de la séance du 11 septembre 2017 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 8 juillet 2024.

Elyse Maheu
Greffière